



NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>AFGHANISTAN</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Afghan National Standards Authority - ANSA</i> (Agence nationale de normalisation) Courrier électronique: admin.ansa@gmail.com Site Web: http://www.ansa.gov.af/ Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: <i>TBT Enquiry Point</i> (Point d'information OTC) Ms Shahperay Nasser Afghan National Standards Authority (ANSA) Industrial Park Area, Kabul - Jalalabad Road Kaboul (Afghanistan) P.O. Box No: 51 72 Courrier électronique: shahperayn@yahoo.com ; tbt_ep@ansa.gov.af
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Ciments Portland (SH 252310), aciers pour l'armature du béton (barres lisses et barres à verrous) (ICS 77.140.60, SH 721310) et éléments de maçonnerie en béton pour applications non porteuses (SH 681011) [AF TR 1]
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Afghanistan Technical Regulation 1 - Construction Materials</i> (Règlement technique n° 1 de l'Afghanistan - Matériaux de construction), 5 pages, en dari
6. Teneur: Prescriptions régissant l'importation, la production et la fourniture de ciments Portland, d'acier pour l'armature du béton et d'éléments de maçonnerie en béton pour applications non porteuses répondant aux normes suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. AS 124/ASTM C 150 - Spécification type concernant les ciments Portland2. AS 191/ISO 6935-1 et ISO 6935-2 - Spécification concernant les aciers pour l'armature du béton - Partie 1 (Barres lisses) et Partie 2 (Barres à verrous)3. AS 135/ISIRI 70-1 - Spécification concernant les éléments de maçonnerie en béton pour applications non porteuses
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Réglementation de l'importation, de la production et de la fourniture de matériaux de construction, amélioration de la qualité de vie, de la sécurité et de la santé et protection de l'environnement et des consommateurs.

8.	Documents pertinents: Norme nationale établissant les spécifications applicables aux ciments Portland - AS 124/ASTM C 150 (ou édition plus récente); Barres lisses - AS 191/ISO 6935-1 (ou édition plus récente); Barres à verrous - AS 192/ISO 6935-2:2007 (ou édition plus récente); Éléments de maçonnerie en béton pour applications non porteuses - AS 135/ISRI 70-1 (ou édition plus récente)
9.	Date projetée pour l'adoption: 5 septembre 2012 Date projetée pour l'entrée en vigueur: 4 février 2013
10.	Date limite pour la présentation des observations: Sans objet
11.	Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme: